[Subject]

**Vous n’êtes pas entièrement couvert par un régime de soins de santé collectif? Les frais de soins de santé et dentaires vous inquiètent?**

Avec la réduction de la couverture des soins de santé par les gouvernements, les régimes d’avantages sociaux de moins en moins généreux (voire inexistants) offerts par les employeurs et la hausse constante des coûts des soins médicaux et dentaires, vous souhaitez peut-être bénéficier d’une protection supplémentaire pour des dépenses courantes et inattendues de soins de santé.

**Votre solution : les régimes Assistant-santé de Green Shield Canada (GSC).**

Assistant-santé vous offre plusieurs choix de régimes de soins de santé, lesquels comportent divers niveaux de protection et types de garanties. Pour bon nombre de régimes, votre acceptation est garantie; pour d’autres, GSC vous demande de remplir un questionnaire médical au moment de l’adhésion\*. Mais tous ont un point commun : leur tarif concurrentiel. Vous pouvez choisir le régime qui vous convient le mieux en fonction de vos préférences, de votre état de santé et de la protection financière dont vous avez besoin.

**Les modalités des régimes Assistant-santé sont fort simples :**

* Pas de période d’attente – Quel que soit le régime Assistant-santé choisi, votre couverture entre en vigueur le premier jour du mois suivant l’approbation de votre demande.
* Des garanties pour la vie – Une fois votre demande approuvée, vous bénéficiez d’une couverture tant et aussi longtemps que vous en avez besoin (pourvu que vous acquittiez les paiements mensuels, bien sûr).
* Des demandes de règlement traitées sans souci – La plupart de vos demandes de règlement pour médicaments sur ordonnance, soins dentaires, soins de santé complémentaires et soins de la vue peuvent être traitées instantanément à l’aide de votre carte d’identification GSC. Vos autres demandes de règlement peuvent être remboursées rapidement grâce au dépôt direct dans votre compte bancaire. (En d’autres mots, dites adieu aux chèques attendus par la poste!)
* Des renseignements accessibles partout – GSC vous offre un site Web convivial entièrement adapté aux utilisateurs de téléphones intelligents, une appli mobile (GSC à votre portéeMD) et des services en ligne. Vous pouvez donc faire un suivi permanent en ayant un accès rapide et facile à vos garanties, à l’état et l’historique de vos demandes de règlement, aux fournisseurs de soins de santé et plus encore, de votre ordinateur de bureau, ordinateur portatif, tablette ou téléphone intelligent.

**En plus d’être faciles à aimer :**

* Des récompenses pour un mode de vie sain – ChangerpourlavieMC est un portail gratuit conçu pour soutenir (et encourager!) des choix de vie sains en vous proposant une foule d’outils, de ressources et de renseignements sur la santé adaptés à vos besoins particuliers. En faisant le suivi de vos activités sur le portail, vous obtiendrez des points que vous pourrez utiliser pour courir la chance de gagner des récompenses formidables, notamment des cartes-cadeaux d’importants détaillants.
* Assistance juridique – En tant que client de GSC, vous aurez accès à un service gratuit de conseils juridiques au Canada, 24 heures par jour, sept jours sur sept, au moyen d’un numéro sans frais, qui vous guidera dans la compréhension de la plupart des lois.

**Obtenir la protection qui vous convient, ça peut être simple comme bonjour!**

Communiquez avec moi au [no de téléphone] [ou à] [adresse de courriel] [ou consultez mon site Web, www.abc.ab].

Régimes offerts par **Green Shield Canada (GSC).**

MC/MD Marques de commerce/déposées de Green Shield Canada. © 2016 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

\* L’acceptation à certains régimes est garantie à la réception du paiement initial par GSC, tandis que l’adhésion à d’autres régimes nécessite de remplir un questionnaire médical et de subir une évaluation médicale. Quant aux autres critères d’admissibilité, ils sont tout simples. Pour être admissible à la souscription des régimes Assistant-santé, vous devez être résident du Canada et être couvert par le régime d’assurance-maladie de votre province. Pour souscrire le régime Assistant-santé ZONE, vous devez avoir moins de 75 ans; et pour souscrire le régime Assistant-santé LIEN, vous devez avoir moins de 80 ans et GSC doit recevoir votre demande d’adhésion dans les 90 jours suivant la fin de votre couverture collective.